



e-Migrinter

13 | 2015

Mobilités, circulation migratoire et transnationalisme
au prisme des réflexions méthodologiques de jeunes
chercheur(e)s en sciences sociales

Conjurer le sort socioéconomique et démographique du Nouveau-Brunswick par l'engagement pour la réussite d'immigrés entrepreneurs

Leyla Sall



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/e-migrinter/544>

DOI : [10.4000/e-migrinter.544](https://doi.org/10.4000/e-migrinter.544)

ISSN : 1961-9685

Éditeur

UMR 7301 - Migrinter

Référence électronique

Leyla Sall, « Conjurer le sort socioéconomique et démographique du Nouveau-Brunswick par l'engagement pour la réussite d'immigrés entrepreneurs », *e-Migrinter* [En ligne], 13 | 2015, mis en ligne le , consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/e-migrinter/544> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/e-migrinter.544>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

Tous droits réservés

Conjurer le sort socioéconomique et démographique du Nouveau-Brunswick par l'engagement pour la réussite d'immigrés entrepreneurs

Leyla Sall

- 1 Depuis le début des années 2000, touché par une morosité économique structurelle, le Nouveau-Brunswick manifeste sa volonté d'avoir « sa part »¹ d'immigrés entrepreneurs. Le recrutement se fait prioritairement en Chine et en Corée du Sud. Pour le gouvernement néo-brunswickois, attirer des immigrants entrepreneurs soigneusement sélectionnés grâce à leurs avoirs financiers et leurs projets d'entreprise permettrait de lutter contre le « mauvais sort » économique de la province où le taux de chômage se situe au-dessus de la moyenne canadienne². À ce contexte s'ajoutent le vieillissement³ de la population et l'incapacité de retenir les jeunes résidents et les immigrants qualifiés.
- 2 Dans le cadre de cette nouvelle gouvernamentalité⁴ de l'immigration, nous passons de l'indifférence politico-institutionnelle de l'État néo-brunswickois envers l'immigration à un plein exercice de ses droits constitutionnels dans ce champ de compétences, par ailleurs partagé entre le gouvernement fédéral et les provinces. Ce changement politico-institutionnel est motivé par l'idée selon laquelle les nouveaux entrepreneurs immigrants pourraient dynamiser un espace économique morose, en changer la structure et le contexte en suscitant une demande de consommation de biens et de services jusque-là inexistante, ainsi que participer à la création d'emplois.
- 3 Pour favoriser la réussite de ces nouveaux entrepreneurs immigrants et leur installation dans la province, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a mis en place des ressources institutionnelles pour les accompagner dans le cadre de programmes de mentorat⁵ d'immigrés entrepreneurs créés en 2009 dans la ville de Fredericton. Cette politique s'est poursuivie en 2010 dans les villes de Moncton, Saint John et Bathurst. Ces programmes fonctionnent notamment grâce à l'engagement de mentors⁶ bénévoles

travaillant sous la supervision de coordonnateurs recrutés par la Division de la croissance démographique.

- 4 Pour la province néo-brunswickoise, en déficit de ressources humaines et financières et ne voulant pas créer un ministère de l'Immigration⁷ afin de ne pas « frustrer » une partie de sa population confrontée à la précarité, au chômage, et hostile à l'immigration de travailleurs (Belkhodja, 2011), il s'agit de demander aux citoyens de changer un contexte structurel défavorable à l'entrepreneuriat par leur engagement pour la « mise à jour » d'immigrés entrepreneurs issus de divers⁸ contextes socioculturels. Cette « mise à jour »⁹ d'immigrés entrepreneurs provenant essentiellement de la Corée du sud, de la Chine et de la France consiste, comme nous le verrons plus loin, à leur enseigner, dans le cadre de programmes de mentorat, des stratégies de création de réseaux et à les doter de compétences communicationnelles et comportementales utiles dans leur nouvel environnement d'affaires.
- 5 Nous assistons alors à la mise en place d'engagements coordonnés, dont il s'agit de décrire et d'analyser les logiques. Pour ce faire, nous avons mené une série d'entretiens semi-directifs¹⁰, de recherches documentaires et d'observations participantes effectuées pendant des cours destinés aux nouveaux immigrés entrepreneurs. Cette contribution met ainsi en évidence les relations stratégiques qu'entretiennent réciproquement immigrés entrepreneurs, citoyens engagés dans ces programmes et État néo-brunswickois.

Le contexte de l'engagement des citoyens bénévoles

- 6 L'engagement de citoyens auprès des immigrés entrepreneurs nommés par la province est caractérisé par la compétition pour le recrutement d'immigrés « utiles » et entreprenants entre « *have-provinces* » et « *have-not-provinces* »¹¹. Pour ces dernières, il s'agit de conjurer un sombre destin socioéconomique dû à leur entrée dans la confédération canadienne¹² en facilitant l'arrivée de nouveaux arrivants entrepreneurs soigneusement sélectionnés grâce à leurs projets d'entreprise et à leurs avoirs financiers (Savoie, 2006).
- 7 Au Nouveau-Brunswick, le recrutement d'immigrés entrepreneurs se fait prioritairement en Chine, en Corée du Sud et, dans une moindre mesure, en France et en Grande-Bretagne. Le contexte dans lequel s'effectuent ces recrutements est inédit, puisque l'entrepreneuriat des immigrés émerge souvent au sein de communautés immigrantes ayant atteint une masse critique dans de grandes métropoles (Paris, Miami, New York, Toronto, etc.). Ces communautés migrantes occupent, pour l'essentiel, des emplois dans le marché secondaire du travail (ouvriers dans l'industrie automobile, de la construction, des sociétés de nettoyage et de cuisine dans les hôtels, des entreprises de gardiennage, etc.). Ce n'est que très lentement que des individus deviennent des entrepreneurs (Light, 1972, 1979 ; Sall, 2007 ; Yoon, 1997 ; Sayad, 1977, 1999). Ces derniers sont motivés, à la fois, par un désir de mobilité sociale qui les ferait échapper à un salariat ingrat en termes de rémunération et de reconnaissance de leurs efforts (Sall, 2007 ; Yoon, 1997), mais aussi par la volonté d'échapper aux discriminations raciales (Light *et alii*, 2000 ; Bonacich, 1973) et à leur confinement dans le marché secondaire du travail¹³ (Piore, 1979).
- 8 Une fois que ces immigrés ont réussi à créer leurs entreprises, ils ont à leur disposition une clientèle composée des membres de leur groupe ethnique. Leur commerce est ainsi

qualifié de communautaire ou d'éthnique (Ma Mung, 1996). Les entreprises créées dans les domaines de l'alimentation (restaurants, produits alimentaires frais), de l'habillement ou de la culture (ventes de CD, cassettes vidéos, DVD, etc.) s'adressent à une clientèle nostalgique des produits culturels du pays d'origine. Précisons, toutefois que ces entreprises sont non seulement communautaires, mais aussi exotiques, puisque s'adressant aussi à une clientèle locale en contact avec la diversité et souhaitant découvrir les produits culturels venus d'ailleurs (Raulin, 2000 ; Ma Mung, 1992).

- 9 Au Nouveau-Brunswick, le contexte dans lequel opèrent les immigrants entrepreneurs est caractérisé par une vulnérabilité entrepreneuriale. Cette dernière est le résultat de la combinaison de deux facteurs sociodémographiques (que nous verrons plus loin en détails) : un faible nombre des membres de leurs communautés ethniques et une absence de diversification de classes sociales au sein des communautés migrantes. La faible présence numérique de ces communautés migrantes s'explique par l'incapacité des provinces maritimes et du Nouveau-Brunswick à les retenir (Conrad *et alii*, 2005 ; Moore, 2011). Plusieurs facteurs sont à la base de cette situation : les migrants internationaux préfèrent s'établir dans les métropoles comme Toronto, Montréal et Vancouver où se trouvent déjà leurs compatriotes. D'autre part, le caractère rural¹⁴ et la faible diversité ethnique¹⁵ du Nouveau-Brunswick sont des facteurs répulsifs pour les nouveaux immigrants asiatiques et africains (Hoonard, 1991). En conséquence, on note l'absence de communautés migrantes qui auraient pu constituer une clientèle pour ces nouveaux entrepreneurs.
- 10 La vulnérabilité entrepreneuriale s'explique également par le manque de diversification des classes sociales à l'intérieur même des communautés migrantes. Dans d'autres contextes urbains où se développe l'entrepreneuriat ethnique (Paris, New York, Chicago, Montréal, etc.), la diversification des classes sociales et l'immigration de type familial favorisent, en effet, l'échange entre les entrepreneurs et les classes moyennes et populaires du groupe en question. Ces classes salariées consommatrices constituent une clientèle auprès des commerçants du groupe qui leur proposent des produits du pays d'origine (Sayad, 1977, 1999).
- 11 Au Nouveau-Brunswick, le manque de diversification des classes sociales au sein des communautés migrantes est essentiellement lié au mécanisme de sélection des immigrants. Un tel mécanisme conduit à ce que les individus entrepreneurs qui sont en concurrence entre eux disposent d'une clientèle restreinte¹⁶. Les Coréens, les Chinois et plus récemment les Iraniens qui arrivent dans la province fondent leurs propres entreprises¹⁷ ce qui leur permet de pouvoir renouveler leur résidence permanente ou de bénéficier de la citoyenneté canadienne¹⁸. Une telle urgence de création d'entreprises explique leur précipitation à racheter des dépanneurs existants ou à ouvrir des restaurants, ce qui renforce la concurrence et les faillites. La saturation du marché est vite atteinte. À cela s'ajoute un faible pouvoir d'achat de la population néo-brunswickoise, l'une des plus touchées par le travail à temps partiel et le chômage au Canada¹⁹.

Conjurer les difficultés socioéconomiques par des programmes de mentorat des immigrants entrepreneurs.

- 12 C'est dans ce contexte défavorable à l'entrepreneuriat immigré que sont mis en place des programmes de mentorat d'immigrants entrepreneurs. Ces derniers sont financés par la Division de la croissance démographique²⁰ et fonctionnent grâce à des coordonnateurs recrutés par les Chambres de commerce dans les villes de Fredericton, de Bathurst de Saint John, d'Edmundston et par l'entreprise Grand Moncton dans la ville de Moncton. Ces coordonnateurs recrutent des bénévoles qui s'engagent avec leurs propres objectifs, philosophies et valeurs que nous mettrons en évidence plus loin (voir la section « Logiques des bénévoles »).

Fonctionnement des programmes de mentorat

- 13 Il existe deux catégories de mentors : les « mentors consultants » et les « mentors primaires ». Les premiers sont des avocats, des comptables, des économistes, etc. Dans le cadre de cette fonction, ils donnent en moyenne quatre à six heures de cours par mois visant à familiariser les immigrants à leur nouvel environnement social. Quant aux mentors primaires, ils doivent leur statut à leur expérience en entrepreneuriat. Souvent, ce sont d'anciens entrepreneurs à la retraite. Leur rôle est d'aider les personnes à élaborer un plan d'affaires et de leur fournir des conseils basés sur leurs connaissances empiriques du milieu des affaires au Nouveau-Brunswick. Ce sont les coordonnateurs et coordonnatrices des programmes qui mettent en relation un mentor et un mentoré²¹.
- 14 Les nouveaux immigrants entrepreneurs bénéficient d'une formation gratuite de six mois. Ces formations sont des cours comprenant six modules²² visant à acquérir les compétences nécessaires pour s'insérer dans le monde des affaires néo-brunswickoises. De fait, les programmes de mentorat fonctionnent comme des espaces de socialisation des immigrants provenant de contextes culturels différents. En lisant les fascicules de cours²³ et en assistant aux sessions de formation, nous avons été surpris par les détails de nature psychologique, culturelle et sociologique enseignés aux mentorés. Les « savoir-être » inculqués aux nouveaux immigrants entrepreneurs précisent ainsi les manières de serrer la main à des partenaires, de les regarder dans les yeux, d'engager une conversation en mettant à l'aise leurs interlocuteurs, etc. Ils visent ainsi à doter les nouveaux arrivants de compétences en matière de communication et de « bons comportements » favorables à la constitution d'un réseau. Une telle socialisation des migrants entrepreneurs est assurée par les communautés immigrantes dans d'autres contextes (Sall, 2007). Quant aux savoir-faire techniques, ils mettent l'accent sur la manière de rédiger un plan d'affaires, de contracter une hypothèque ou des prêts bancaires, de tenir une comptabilité, de faire du marketing en utilisant les médias sociaux, etc.
- 15 Pour les bénévoles, qui jouent le rôle de mentors auprès des nouveaux immigrants, deux sessions de formation d'une durée de trois heures chacune sont organisées afin de les doter des compétences nécessaires à leur fonction. Ces sessions de formation visent à l'acquisition de compétences de *leadership* à travers une communication adéquate. Pour

ce faire, ils doivent d'abord acquérir des rudiments de connaissance de la culture du pays d'origine des nouveaux immigrants, connaître les états psychologiques²⁴ que ces derniers sont susceptibles de traverser une fois arrivés au Canada et avoir des compétences en écoute et compréhension. Ici, l'engagement seulement ne suffit pas : les bénévoles doivent détenir des compétences nécessaires à l'efficacité de leurs actions auprès des nouveaux entrepreneurs.

Logiques de l'engagement étatique et bénévole au sein des programmes

- 16 La mise en place de ces programmes obéit à des logiques à la fois instrumentales et éthiques qui reposent sur l'engagement de deux acteurs : l'État néo-brunswickois et les mentors bénévoles.

Logiques de l'État néo-brunswickois

- 17 Dans une province caractérisée par un taux de pauvreté estimé à 14,1 % (la moyenne canadienne se situe autour de 11,5 %), un taux de chômage moyen de 11 %, et une émigration de ses jeunes vers l'ouest du pays, toute une stratégie de communication est déployée par le ministère de l'Emploi et du Travail pour justifier la pertinence du financement de tels programmes. Son but : faire accepter l'idée que la sélection et la socialisation d'immigrés entrepreneurs serait économiquement bénéfique pour la province puisque contribuant à la création d'entreprises, d'emplois et de richesses.
- 18 L'accent est mis sur le fait que faute de capitaux, d'une réelle croissance de la population active et de technologies, la seule manière d'assurer le succès économique de la province est de favoriser la croissance démographique et d'encourager la création d'entreprises par les immigrants qui, eux viennent avec leurs familles et leurs capitaux.
- 19 Une telle entreprise de communication met en avant les bienfaits de la diversité culturelle pour la province, mais aussi l'avantage qu'auraient les immigrants de rester dans une province rurale et paisible. Pour le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la formation et du travail qui s'adressait aux nouveaux entrepreneurs immigrants engagés dans le programme de mentorat de la ville de Moncton pour l'année 2013 :
- 20 *La diversité culturelle est un immense bienfait pour notre province. Non seulement, elle y apporte des couleurs et des saveurs, mais aussi elle contribue au dynamisme économique de nos communautés par les entreprises que vous créez. Notre objectif est de faire en sorte que vous vous sentiez ici chez vous que vos enfants se sentent aussi à l'aise dans nos écoles et dans leur nouveau pays* (ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, le 18 avril 2013).
- 21 Quant au maire de Fredericton qui s'adressait aux immigrants lors d'une cérémonie de remise de certificats de suivi du programme de mentorat local :
- 22 *Mon souhait le plus cher c'est votre réussite dans vos entreprises. Puisque votre réussite entrepreneuriale est ma réussite en tant que maire de cette belle ville. J'espère seulement que vous n'allez pas nous quitter pour aller vers l'ouest du pays. Ici, vous avez plusieurs avantages, comparé aux métropoles comme Toronto, Montréal ou Vancouver. On vous connaît et on vous considère comme des personnes à part entière alors que dans les grandes villes vous devenez des numéros. Ici c'est plus facile d'élever des enfants et de fonder une famille. Notre ville est l'une des*

plus sécuritaires du pays et vous avez un environnement et des paysages magnifiques (mairie de Fredericton, 12 juillet 2013)

- 23 Ici, au lieu de créer un contexte favorable à l'immigration, par la création d'emplois, nous avons affaire à un gouvernement, largement dépassé par les éléments structurels d'un contexte économique défavorable, qui demande à des immigrants de créer eux-mêmes un contexte favorable à la croissance économique et à la création d'emplois. Le Nouveau-Brunswick franchit ainsi un pas dans la gouvernamentalité néolibérale²⁵ tout en demeurant, par certains aspects, un « État jardinier²⁶ » (Bauman, 2002) qui sélectionne des immigrants entrepreneurs qui seraient utiles à son développement économique et à qui il assure une socialisation au sein du milieu des affaires locales. Pour cette province, il s'agit de demander à ces immigrants, disposant d'un capital financier conséquent, de changer son sombre destin socioéconomique. Cet « État jardinier » exclut l'installation d'autres catégories d'immigrants qui, comme des mauvaises herbes, sont définitivement ou temporairement écartées des politiques de sélection.
- 24 Pour mieux comprendre l'engagement inédit de l'État du Nouveau-Brunswick et des citoyens bénévoles pour la réussite d'immigrants entrepreneurs, nous nous inspirons de la typologie des différents modes d'engagements d'Élisa Chelle (2011). Il existe, au moins, trois types d'engagement au service des populations pauvres et vulnérables : premièrement, l'engagement bourgeois de type paternaliste ou philanthropique qui émerge avec la modernité libérale et la naissance de l'industrie. Son but : « civiliser » les masses ouvrières « dangereuses » dont la pauvreté est perçue comme une irresponsabilité, une mauvaise gestion des revenus et un manque de prévoyance face aux aléas de la vie (accidents, maladie, vieillesse (Castel, 1995 ; Chelle, 2011)). Ce type d'engagement vise à combattre le paupérisme et l'indigence sans s'attaquer à leurs causes structurelles (Castel, 1995). Au philanthropisme paternaliste bourgeois s'oppose l'engagement de type révolutionnaire visant à renverser les rapports sociaux de classes. Les partis communistes en Occident et dans les pays « en voie de développement » avaient un tel objectif. L'engagement révolutionnaire peut avoir comme objectif le changement d'orientation de nos choix de société productivistes et destructeurs de nos environnements et écosystèmes. Un troisième type d'engagement, toujours en faveur de populations vulnérables est celui de groupes communautaires composés de bénévoles. Souvent, leur objectif n'est pas de changer radicalement les rapports sociaux ni de mener des actions philanthropiques de type bourgeois ou chrétien. Ces groupes communautaires essaient, au quotidien, de combattre la vulnérabilité de certaines franges de la population. L'inclusion sociale de ces dernières constitue leur principal objectif (Robichaud, 1998). Leurs actions sont diverses (lutte contre la violence conjugale, inclusion des personnes à besoins spéciaux, lutte contre le cancer, etc.). Pour fonctionner, ces groupes qui se disent autonomes sont parfois obligés de collaborer avec le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux afin de bénéficier de financements. Ce mode de fonctionnement peut réduire leur marge de manœuvre et les transformer en appareils de sous-traitance de l'État (Robichaud, 1998).
- 25 Dans le cadre des programmes de mentorat d'immigrants entrepreneurs, l'engagement de l'État et des bénévoles peut être qualifié de pragmatique. Ici, on ne s'engage pas en faveur de populations pauvres ou vulnérables. Au contraire, l'engagement vise à tirer profit d'une catégorie de nouveaux migrants dotée de capitaux humains et financiers

importants qu'il faut attirer et retenir dans la province. Le maintien de ces entrepreneurs financièrement autonomes et capables de créer des emplois permettrait à l'État néo-brunswickois de gouverner à moindres coûts et de moins s'occuper de problèmes sociaux comme le chômage et la pauvreté, à long terme.

Logiques des bénévoles

- 26 Le gouvernement néolibéral, en investissant moins que les années précédentes²⁷ s'appuie de plus en plus sur des formes de bénévolat pour la résolution de problématiques d'ordre structurel (crise économique, chômage, exode des jeunes, manque d'attractivité d'une province rurale). Il nous a paru judicieux de connaître les motivations des mentors bénévoles. Pour ce faire, nous sommes partis du principe selon lequel le bénévolat en tant que don n'est pas gratuit puisqu'il sert, avant tout, à nouer des relations sociales et à échanger (Douglas, 1990). En conséquence, il est indissociable des relations de pouvoir et des intérêts matériels ou moraux.
- 27 Par ailleurs, un examen des motivations de l'engagement bénévole semble confirmer l'existence d'un clivage générationnel entre les mentors. Ce clivage révèle différentes philosophies et motivations de l'engagement. Pour les uns, comme les personnes âgées, l'engagement constitue un moyen de payer sa dette envers la communauté qui leur aurait fourni beaucoup d'opportunités durant leur carrière. Pour les autres, les jeunes mentors consultants (dont l'âge se situe autour de 25 à 35 ans), l'engagement se justifie par un calcul utilitariste dans lequel se mêlent intérêts personnels et pragmatisme.

L'agir par rapport à des valeurs

- 28 L'engagement motivé par des valeurs se retrouve essentiellement chez des personnes retraitées ou des fonctionnaires de cinquante ans et plus. Les retraités engagés étaient tous d'anciens entrepreneurs ou fonctionnaires. Ils justifient leur engagement par leur désir de donner, en retour, ce que la communauté leur a offert et l'attrait qu'ils éprouvent envers la diversité. Peter, un mentor ancien propriétaire d'un café, rencontré à Fredericton nous confie :
- 29 *Je suis arrivé au Nouveau-Brunswick, il y a vingt-six ans maintenant. Je venais de l'Ontario. La province m'a beaucoup plu de par ses paysages et ses habitants m'ont accueilli et m'ont intégré. Je me suis engagé dans le programme parce que j'ai réussi à faire ma vie ici grâce à l'aide de la communauté. J'avais un bar que j'ai vendu maintenant et tous mes clients étaient des gens de la communauté. Une communauté que j'ai vue évoluer avec ses difficultés économiques et ses jeunes qui partent ailleurs faute d'emploi. Mon engagement est motivé par le désir de donner quelque chose en retour à la communauté et seule l'immigration pourra nous sauver économiquement (entretien réalisé le 24 mai 2013).*
- 30 Parfois l'engagement est motivé par la croyance aux valeurs d'égalité et d'enrichissement liées à la diversité culturelle. Anne, une retraitée qui travaillait au ministère de l'Éducation de la province justifie ainsi son engagement par son désir de lutter contre les préjugés et le racisme :
- 31 *Mon engagement [dit-elle], se justifie par le fait que la diversité est une richesse pour la province. Nous avons une province trop homogène et l'arrivée d'immigrants entrepreneurs d'Asie et d'Afrique est un bénéfice. Cela nous permet de découvrir d'autres cultures et de nous enrichir mutuellement. Mais malheureusement, il y a beaucoup de préjugés envers les immigrants. Il faut donc encourager ceux qui viennent à rester avec nous sinon ils vont tous s'en*

aller vers l'ouest du pays comme le fait déjà la plupart d'entre eux (entretien réalisé le 24 mai 2013).

- 32 Il existe également des cas où l'engagement découle d'espoirs de changements qui n'ont pas abouti et de la volonté de rediriger ces énergies sur de nouveaux projets. C'est le cas de Jean, un Acadien longtemps engagé dans la lutte pour l'accès à des services en français et pour l'égalité des chances entre anglophones et francophones de la province. Il précise ainsi :
- 33 *Ce qui m'a fait intégrer le programme de mentorat des immigrants entrepreneurs est toujours la volonté de lutter contre les exclusions et les discriminations de toutes sortes. J'ai longtemps milité pour la cause acadienne notamment quand j'étais plus jeune. Aujourd'hui j'ai cinquante et un ans. Ce qui m'a réorienté vers l'engagement envers les immigrants est un peu ma déception quand je luttais pour la cause acadienne. Je remarquais que les membres de ma communauté pour qui je luttais regardaient du côté de l'anglophone en se disant, si seulement je pouvais être comme lui. Comment parvenir à une réelle égalité si déjà on a en soi un complexe d'infériorité ? Je me suis engagé dans le programme de mentorat des immigrants pour favoriser l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants au Nouveau-Brunswick. Je souhaite que leur succès en entrepreneuriat puisse susciter le développement de sentiments favorables à l'immigration (entretien réalisé le 16 juin 2013).*
- 34 Pour Jean, le désengagement envers la cause acadienne et l'engagement en faveur de la réussite entrepreneuriale des immigrants n'est pas, en soi, une rupture totale envers une cause et en faveur d'une autre. Il s'agit d'une réorientation de ses activités bénévoles réalisée tout en conservant un objectif qu'il s'est toujours fixé dans son parcours militant : le développement communautaire. Pour lui,
- 35 *L'accueil d'immigrants entrepreneurs est tout bénéfique pour les communautés acadiennes et pour la province. Ces immigrants peuvent apporter des nouvelles idées, mais aussi de la diversité dans notre province trop homogène. Notre développement communautaire passe par eux. Toutefois, pour réaliser cet objectif il faut non seulement les aider à s'intégrer ici, mais aussi leur faire comprendre que leurs cultures constituent des atouts. On ne doit ni les humilier ni les discriminer pour ce qu'ils sont (ibid.).*

L'agir téléologique

- 36 Pour d'autres jeunes entrepreneurs, comptables, avocats et inspecteurs de bâtiments, les motivations qui guident leur engagement sont purement instrumentales ou téléologiques. Les programmes de mentorat sont pour eux et avant tout des occasions de « faire du réseautage » en vue de se constituer une clientèle d'entrepreneurs ou de futurs entrepreneurs. En effet, des contacts sont souvent maintenus entre mentors et nouveaux immigrants entrepreneurs. Parmi ces derniers, certains ont besoin d'être guidés et s'attachent les services de leur mentor consultant. Ainsi, pour ces jeunes mentors, les immigrants entrepreneurs constituent une clientèle à qui ils vont essayer de vendre des entreprises existantes, des services juridiques ou comptables ou bien encore de l'expertise technique en bâtiment. S'engager devient ainsi l'occasion de nouer des relations d'affaires. Pierre, qui est président d'une entreprise spécialisée en *marketing* et stratégies d'affaires, précise les motivations de son engagement en ces termes :
- 37 Je me suis engagé dans le programme de mentorat des immigrants entrepreneurs pour deux raisons principales : la première est que je suis passionné d'immigration. Toute société s'enrichit par l'immigration. C'est prouvé, puisque les villes qui attirent des

immigrants génèrent plus de capacités d'innovation et je le sais de manière évidente en tant que consultant en marketing et développement d'affaires.

- 38 *L'autre raison est que j'ai besoin de clients. C'est le principe du réseautage. À chaque fois que je réussis à m'intégrer dans un cercle d'affaires, je me fais connaître d'un point de vue professionnel. C'est peut-être égoïste de ma part, mais j'ai besoin de clients et particulièrement de clients immigrants. C'est même une bonne stratégie que de se l'avouer (entretien réalisé le 21 juillet 2013).*
- 39 *Pour la coordonnatrice du programme : c'est une bonne manière de recruter des mentors entrepreneurs ou consultants en leur faisant savoir qu'ils peuvent bénéficier d'une clientèle d'entrepreneurs immigrants. Je pense que c'est la meilleure façon d'attirer des mentors compétents et je pense qu'il n'y a aucun problème éthique là-dedans (entretien réalisé le 21 juillet 2013).*
- 40 *L'objectif de ces réseaux consiste à créer une communauté d'affaires « socialisatrice » entre les acteurs locaux (entrepreneurs et professionnels) et les immigrants. En assistant aux sessions de formation des mentors et des mentorés, le leitmotiv est le mot « réseautage ». Les trois coordonnatrices des programmes de mentorat à Saint John, Fredericton et Moncton le répètent constamment aux nouveaux immigrants entrepreneurs : Si vous voulez réussir en affaires au Nouveau-Brunswick, il faut avoir des réseaux. Pour ce faire, le premier réflexe qu'on demande aux immigrants est l'échange de cartes de visite avec leurs contacts.*
- 41 *Pour la coordonnatrice de Fredericton : le but du programme est de constituer une communauté d'affaires entre les entrepreneurs locaux et les immigrants entrepreneurs en vue d'assurer à chaque partenaire des bénéfices (entretien réalisé le 21 juillet 2013).*
- 42 *La constitution d'une communauté d'affaires joue ici, en partie, le rôle de substitut aux communautés migrantes inexistantes. Elle facilite la socialisation des immigrants entrepreneurs à un nouveau contexte d'entrepreneuriat en leur indiquant non seulement le type d'entreprise à forte probabilité de succès, mais aussi les démarches à effectuer pour se conformer à la loi.*

Les stratégies des immigrants face aux programmes de mentorat

- 43 *Les programmes tels qu'ils sont décrits ont deux objectifs principaux : la socialisation des nouveaux entrepreneurs et la constitution d'une communauté d'affaires visant à faire face à un contexte structurel difficile, du point de vue économique. Les immigrants ciblés par les programmes ont toutefois leurs propres agendas et projets qui conditionnent leurs attitudes et stratégies à adopter. Ces dernières peuvent être classées en trois catégories : la participation en vue de bénéficier d'un réseau de relations en affaires, l'apprentissage des affaires dans un nouvel environnement et l'indifférence.*
- 44 *Yoon, une Coréenne qui est sur le point d'ouvrir un café, peut être classée dans la première catégorie de participants : elle veut se servir du programme pour constituer un réseau de partenaires en affaires à Bathurst où elle a choisi de s'établir.*
- 45 *Avec ce programme de mentorat, dit-elle, je me constitue déjà une clientèle. Le programme est une bonne occasion de se faire connaître dans le milieu et de se constituer une clientèle. L'autre élément qui m'a motivé également c'est qu'en tant que nouvelle immigrante, il faut que je*

connaisse les bons avocats, les bons comptables et agents immobiliers du milieu afin de pouvoir choisir parmi eux mes partenaires en affaires (entretien réalisé le 2 août 2013).

- 46 Ola, un commerçant nigérian spécialisé dans l'habillement a une stratégie similaire. Sa participation dans le programme de mentorat de Moncton lui permet d'organiser « des 5 à 7 d'affaires²⁸ » dans sa boutique. Cette activité constitue, en réalité, une opération de publicité et de vente de sa collection d'habits
- 47 Quant à ceux qui s'engagent dans le but d'apprendre à effectuer des affaires au Nouveau-Brunswick, ce sont généralement des immigrants entrepreneurs qui hésitent encore entre plusieurs créneaux professionnels. Pour eux, cet investissement constitue une occasion de prospection et de réflexion avant de se lancer en affaires. Cette catégorie de personnes demeure prudente en raison de la vulnérabilité et du manque de dynamisme économique de la région. Chan, un Coréen qui vient de terminer sa formation dans le cadre du programme précise :
- 48 *J'ai intégré le programme de mentorat en vue de bénéficier de connaissances sur les opportunités d'affaires au Nouveau-Brunswick. À Séoul, je possédais un restaurant. Quand je suis arrivé ici, je voulais faire la même chose, mais je me suis rendu compte que presque tous les Coréens qui se lancent en affaires ici veulent ouvrir un restaurant, ce qui entraîne beaucoup de concurrence pour un petit milieu comme ici. M'engager dans le programme me permet ainsi de prendre du temps de prospecter davantage pour voir s'il y a de nouveaux créneaux en affaires. Présentement, je pense acheter un dépanneur, mais je veux le transformer et lui donner un style original qui serait un mélange entre des éléments coréens et canadiens (entretien réalisé le 30 juillet 2013).*
- 49 Une dernière catégorie de migrants, constituée en majorité de Coréens, se distingue par son indifférence ou son détachement à l'égard des programmes. Néanmoins, le « non-investissement » de ces migrants n'est pas synonyme de passivité : au contraire, ils sont engagés ailleurs. Ils mobilisent leurs énergies vers d'autres objectifs : succès scolaire et professionnel des enfants, préparation d'une réinstallation vers l'ouest du pays, découverte du Canada. Ils savent que la réussite entrepreneuriale est difficile au Nouveau-Brunswick, que les opportunités d'affaires y sont limitées.
- 50 Les Coréens non impliqués dans les programmes de mentorat justifient leur immigration au Canada par la compétitivité du système éducatif de leur pays d'origine, générateur de stress et de suicides parmi les élèves, le coût excessif de l'éducation ainsi que l'incertitude de pouvoir assurer à ses enfants un avenir professionnel²⁹. Anne, une immigrée coréenne se consacrant à la vente de plats coréens à emporter les samedis au marché de Moncton explique ainsi les raisons de l'immigration de sa famille au Nouveau-Brunswick :
- 51 *En Corée du Sud, les études coûtent excessivement cher. Il faut compter en moyenne 1000 dollars rien que pour un cours en anglais. Pour avoir du travail, il faut absolument maîtriser cette langue. C'est pour cela que là-bas on dit souvent « English is money ». De plus, les enfants doivent travailler tout le temps à l'école. Mes enfants qui étudiaient au collège sont constamment sous stress. Pour réussir, un enfant doit dormir au maximum quatre ou cinq heures par jour. Il faut étudier tout le temps pour pouvoir réussir aux examens. Il y a souvent des cas de suicide à cause du stress et du surmenage. C'est pour cela que nous avons choisi, mon mari et moi, de venir au Canada pour que nos enfants étudient ici et apprennent le français et l'anglais (entretien réalisé le 31 juillet 2013).*

- 52 Ces principales raisons migratoires évoquées par Anne (un système éducatif extrêmement coûteux et compétitif, des cas de suicides et de stress permanent) dénotent le fait que, loin d'être des individus obéissant à des facteurs inconnus qui les font migrer d'un pays à l'autre, comme le suggèrent certaines théories d'inspirations économiques (aussi bien libérales que marxistes), nous sommes en présence d'immigrés qui ont saisi des opportunités pour échapper à un système éducatif trop compétitif et contourner la difficulté de trouver un emploi en l'absence d'un capital social pertinent Yoon, 1997 ; .
- 53 Choisir de venir au Canada et surtout au Nouveau-Brunswick est une manière de contourner le coût économique et psychologique des études, mais aussi d'assurer à leurs enfants un capital culturel (bilinguisme et compétences et expériences de travail canadiennes) permettant à ces derniers de bénéficier d'une mobilité sociale ascendante. Pour ces familles coréennes, le fait d'immigrer au Canada ne représente pas seulement une opportunité de gagner de l'argent, c'est une mobilité visant à assurer l'éducation de leurs enfants qui pourront plus facilement apprendre l'anglais et le français et décrocher un emploi, que ce soit au Canada ou en Corée du Sud.

Conclusion

- 54 Les programmes de mentorat pour immigrants entrepreneurs sont le résultat d'un engagement gouvernemental et citoyen ayant pour projet de contourner un contexte structurel défavorable à la croissance économique et à l'entrepreneuriat ethnique. De tels programmes montrent un des aspects du fonctionnement du pouvoir politique en contexte néolibéral. L'objectif n'est plus de fabriquer des sujets disciplinés et productifs au travers d'institutions comme l'école, l'usine et l'armée (Foucault, 1975) : il faut plutôt « importer » des individus ayant des potentialités et des capacités entrepreneuriales qu'il suffit juste d'actualiser dans le contexte spécifique de la société d'accueil. Ce principe permet de comprendre la logique de sélection d'immigrés utiles qui permettent au gouvernement néo-brunswickois une économie de dépense de ressources institutionnelles et financières.
- 55 Ici, l'engagement pour la formation ou la socialisation d'immigrés « utiles » vise à la fois à conjurer le mauvais sort économique de la province et à gouverner à moindres coûts. Ce type d'engagement néolibéral et pragmatique joue sur la visibilité d'immigrés déjà dotés de capitaux financiers et sur le renforcement de leur pouvoir d'agir au travers de programmes de mentorat. Ce faisant, il « invisibilise » les catégories d'immigrés les plus vulnérables : travailleurs temporaires, demandeurs d'asile, etc. La logique de ce type d'engagement pragmatique est la suivante : le Nouveau-Brunswick est une province pauvre qui, pour s'en sortir, cherche à attirer des immigrants au capital économique élevé dans l'objectif de changer son sombre destin socioéconomique.

BIBLIOGRAPHIE

- Bauman, Zygmunt (2003) *Modernité et holocauste*, Paris, la Fabrique, 285 p.
- Belkhdja, Chedly (2011) *D'ici et d'ailleurs. Regards croisés sur l'immigration*, Moncton, Les Éditions Perce-Neige, 161 p.
- Bonacich, Edna (1973) A theory of middleman minorities, *American sociological review*, n° 38, pp. 583-594.
- Castel, Robert (1995) *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 490 p.
- Chelle, Élisabeth (2011) Un patronage philanthropique. La fondation Rockefeller et le traitement de la pauvreté à New York depuis 2007, *Lien social et politiques*, n° 65, pp. 101-119.
- Conrad, Margaret ; Steel, Heather (2005) Ils viennent et ils vont. Quatre siècles d'immigration au Nouveau-Brunswick, in Destrempes, H. ; Ruggeri, J. (eds) *Rendez-vous immigration au Nouveau-Brunswick*, Fredericton, Policy study centre/Centre Métropolis Atlantique/University of New Brunswick, pp. 79-113.
- Douglas, Mary (1990) Il n'y a pas de don gratuit. Introduction à la traduction anglaise de l'essai sur le don, *Revue du Mauss*, n° 4, pp. 99-115.
- Foucault, Michel (1975) *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 360 p.
- Hoonard, Will C. Van Den (1991) *Silent ethnicity: The Dutch of New Brunswick*, Fredericton, New Ireland Press, 212 p.
- Ley, David (2010) *Millionaire migrants: trans-pacific life lines*, Oxford, Wiley-Blackwell, 314 p.
- Light, Ivan ; Gold, Steven J. (2000) *Ethnic economies*, San Diego, Academic Press, 302 p.
- Ma Mung, Emmanuel (1992) Commerce ethnique et médiation culturelle, *Migrations Société*, Vol. 4, n° 22, pp. 87-95.
- Ma Mung, Emmanuel (1996) Entreprise économique et appartenance ethnique, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 12, n° 2, pp. 211-233.
- Moore, Oliver (2011) Chinese newcomers don't stay long in PEI, *Globe and Mail*, publié le 19 septembre [Disponible en ligne].
- Piore, Michael (1979) *Birds of passage: migrants labor and industrial societies*, Cambridge, Cambridge University Press, 229 p.
- Raulin, Anne (2000) *L'ethnique est quotidien : diasporas, marchés et cultures métropolitaines*, Paris, L'Harmattan, 229 p.
- Robichaud, Suzie (1998) *Le bénévolat. Entre le cœur et la raison*, Chicoutimi, Les Éditions JCL, 276 p.
- Sall, Leyla (2007) *Les champs commerciaux sénégalais à Paris : coprésences, luttes pour l'espace et tactiques commerciales au sein d'espaces urbains interstitiels*, Poitiers, Université de Poitiers, 525 p. Th. Doct : Socio. : Poitiers : 2007.
- Savoie, Donald J. (2006) *Visiting grandchildren: economic development in the Maritimes*, Toronto, University of Toronto Press, 430 p.
- Sayad, Abdelmalek (1977) Les trois âges de l'émigration algérienne en France, *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 15, n° 1, pp. 59-79.

Sayad, Abdelmalek (1999) *La double absence des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 437 p.

Yoon, In-Jin (1997) *On my own. Korean businesses and race relations in America*, Chicago, The University of Chicago Press, 274 p.

NOTES

1. L'expression « avoir notre part d'immigrants » est utilisée par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick et par des chercheurs comme Chedly Belkhodja (2011). Elle fait référence à la fois au faible nombre d'immigrants qui choisissent le Nouveau-Brunswick comme province d'accueil (2000 immigrants environ par année alors que le Québec en accueille 50 000 par année), et à la nécessité d'accueillir plus d'immigrants pour favoriser la croissance démographique, atténuer les effets négatifs du vieillissement de la population et favoriser la croissance économique. « Avoir sa part d'immigrants » équivaut donc à avoir sa part du « gâteau » que constituent ici les immigrants perçus comme « utiles » du point de vue économique et démographique.
2. Au Canada, le taux de chômage se situe autour de 6,5 % alors qu'il est de 11 % au Nouveau-Brunswick.
3. Le Nouveau-Brunswick est l'une des provinces canadiennes les plus vieillissantes : 18 % de la population totale soit 750 000 personnes) est âgée de 65 ans et plus. Dans l'ensemble canadien, 14,7 % de la population est âgée de 65 ans et plus.
4. Jusqu'au début des années 2000, la province était assez indifférente à l'immigration et, par conséquent, n'avait pas de politique dans ce domaine, qui est pourtant un champ de compétence partagé avec le gouvernement fédéral. Ce n'est qu'en 2002 que le Nouveau-Brunswick a commencé à vouloir exercer ses droits constitutionnels dans le champ de l'immigration. Les accords signés avec Ottawa permettent à la province de sélectionner ses propres immigrants. Sur les 2000 immigrants reçus par la province plus de 60 % entrent dans la catégorie « gens d'affaires, investisseurs et entrepreneurs ». Ce qui démontre la grande préférence du Nouveau-Brunswick envers les immigrants entrepreneurs jugés plus adéquats par rapports aux besoins économiques de la province.
5. Les programmes de mentorat ont essentiellement pour but d'encadrer et de socialiser les nouveaux entrepreneurs immigrants à l'environnement local des affaires. La participation de ces derniers n'est pas obligatoire mais fortement conseillée et gratuite.
6. Les mentors sont des bénévoles qui ont, soit de l'expérience en entrepreneuriat, soit une expertise professionnelle (avocat, comptable, financier, etc.). Ils encadrent bénévolement un nouvel arrivant qui veut se lancer dans l'entrepreneuriat.
7. À ce jour, le Nouveau-Brunswick est la seule province canadienne qui n'a pas créé de ministère de l'Immigration. La question migratoire est gérée par la Division de la croissance démographique, une structure rattachée au ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail. La Division de la croissance démographique gère aussi la question de la rétention et de l'incitation au retour des jeunes néo-brunswickois qui partent s'établir dans le centre et l'ouest canadien. Dans un contexte de chômage élevé, la question migratoire est sensible. Ne pas créer de véritable ministère de l'Immigration permet à l'État néo-brunswickois de favoriser une immigration sélective de personnes fortunées et qualifiées de manière quasi officieuse.
8. L'État néo-brunswickois semble ainsi obéir à la logique ultralibérale que décrit Foucault (2004). Une telle logique repose sur le principe selon lequel avec des gens vertueux, donc productifs et autonomes comme les entrepreneurs, il est possible de gouverner à moindre coût. Ici les entrepreneurs sont considérés comme des gens vertueux qu'il faut simplement « mettre à jour » en les familiarisant au milieu des affaires locales.

9. L'État néo-brunswickois semble ainsi obéir à la logique ultralibérale que décrit Foucault (2004). Une telle logique repose sur le principe selon lequel avec des gens vertueux, donc productifs et autonomes comme les entrepreneurs, il est possible de gouverner à moindre coût. Ici, les entrepreneurs sont considérés comme des gens vertueux qu'il faut simplement « mettre à jour » en les familiarisant au milieu des affaires.

10. Les entretiens semi-directifs ont été menés avec les coordonnatrices des programmes de mentorat dans les villes de Moncton, Fredericton et Saint-John ainsi qu'avec neuf mentors et dix-huit immigrants entrepreneurs, dont onze qui sont engagés dans les programmes et sept qui ont choisi de ne pas intégrer les programmes de mentorat.

11. Les termes de « *have-provinces* » et « *have-not-provinces* » sont utilisés par des médias comme le *Globe and Mail*. Les « *have-provinces* » sont les provinces centrales (Québec et Ontario) et celles de l'ouest canadien qui, grâce au commerce de céréales (blé), ainsi qu'à leurs ressources minières et énergétiques et à leurs industries sont économiquement développées. Tandis que le terme de « *have-not-provinces* » désigne les provinces maritimes (Nouveau-Brunswick, Nouvelle Écosse et Île-du-Prince-Édouard). Ces dernières sont caractérisées par leur ruralité prononcée et une économie saisonnière reposant sur l'agriculture, les pêcheries et la forêt.

12. Nous partageons les analyses de Donald Savoie (2006) selon lesquelles c'est l'entrée dans la confédération canadienne en 1867 qui a appauvri le Nouveau-Brunswick, qui comme les autres provinces maritimes, avait jusque-là des liens commerciaux avec l'Europe et l'Amérique Latine en y exportant du bois, des fourrures et des produits de la mer comme la morue. Les barrières douanières mises en place par l'État fédéral et la réorientation des relations commerciales vers les provinces centrales et l'ouest du Canada ont largement désavantagé le Nouveau-Brunswick par rapport aux provinces centrales et de l'ouest et l'ont appauvri.

13. Le marché secondaire du travail regroupe des emplois que des chercheurs comme Michael Piore (1979) qualifient de 3D (*dirty, dusty and dangerous*). Ce sont des emplois instables requérant peu de qualifications qu'occupent les immigrants, emplois souvent considérés délaissés par les nationaux.

14. Selon Statistique Canada, en 2011, 48 % de la population néo-brunswickoise vivait en milieu rural contre 52 % seulement en milieu urbain. Pour la même période, dans l'ensemble canadien, seuls 19 % vivaient en milieu rural et 81 % en milieu urbain.

15. Au Nouveau-Brunswick, seuls 1,8 % de la population appartient à une « minorité visible » (Noirs, Asiatiques, Maghrébins). En Ontario environ 22 % de la population appartient à des « minorités visibles ».

16. Rappelons que sur 2000 immigrants reçus par année au Nouveau-Brunswick, 60 % le sont à titre d'entrepreneurs. Ce sont principalement des Coréens et des Chinois.

17. Selon les coordonnateurs des programmes de mentorat, plus de 90 % des nouveaux immigrants entrepreneurs ayant suivi les formations choisissent la restauration et le dépannage comme créneau commercial. Nous avons seulement rencontré un Français qui a créé une entreprise dans le *design* et un congolais spécialisé dans le ramassage et le recyclage de matériaux informatiques.

18. Les immigrants entrepreneurs sélectionnés dans le cadre du programme des nominés de la province sont tenus de créer une entreprise au bout d'une année de présence dans la province et de verser une caution de 75 000 \$ à l'État néo-brunswickois. Si ces exigences ne sont pas remplies, ils perdent leur résidence permanente et leur caution.

19. Selon Statistique Canada, le taux de chômage au Nouveau-Brunswick se situe autour de 11 %. Dans certains comtés du Nord de la province, ce taux peut atteindre 14 à 15 %.

20. Au Nouveau-Brunswick, la Division de la croissance démographique s'apparente à un véritable ministère de l'Immigration. Toutefois, pour ne pas heurter des sensibilités dans une province qui ne parvient pas à retenir ses jeunes et où le taux de chômage est élevé, la création d'une division de la croissance démographique rattachée au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail permet de contourner les hostilités et les conflits

liés à l'immigration. Aussi, des néo-brunswickois reprochent à leur gouvernement de faire venir des immigrés tandis qu'ils ne parviennent pas à trouver un emploi et ont recours à l'exode vers les provinces centrales et l'ouest du pays.

21. Le terme de « mentoré » désigne le nouvel arrivant encadré dans le cadre des programmes de mentorat.

22. Ces modules sont les suivants : « l'environnement des affaires au Canada » ; « débiter en affaires » ; « les transactions requises » ; « les ressources humaines » ; « nouer des contacts et faire du marketing » ; « rédiger un plan d'affaires ».

23. Le titre du fascicule de cours est *How to do business in New-Brunswick*. Il comporte 205 pages et 6 modules de cours.

24. Selon les formateurs, les immigrés traversent d'abord un état euphorique durant les premiers moments de leur séjour puis arrive le moment de découragement avec les premiers échecs et moments de solitude et enfin, ils commencent à aller mieux en connaissant leurs premiers succès, parallèlement à leur insertion progressive dans la société d'accueil. Le rôle du mentor est d'encourager son « protégé » à franchir ces étapes sans trop de dommages psychologiques, selon la coordonnatrice du programme de mentorat de Moncton.

25. Nous nous référons aux définitions foucaaldiennes (2004) selon lesquelles, dans le libéralisme classique il s'agissait pour les États de créer un environnement juridique et économique favorable aux libertés individuelles, aux échanges et au libre jeu des forces du marché, alors que dans le cadre néolibéral, l'État considère les individus comme des unités entrepreneuriales, avec ou sans entreprise, devant acquérir ou conserver leurs capitaux humains leur permettant de gagner des revenus sans son intervention ou avec son intervention minimale. D'où le démantèlement de l'État-providence et des politiques sociales en matière de santé, d'éducation, de sécurité du revenu, etc.

26. Nous nous inspirons de Zygmunt Bauman (2002) qui utilise la métaphore de l'« État jardinier » en référence à l'État moderne mettant l'accent sur l'ordre et la sécurité dont l'un des premiers rôles est alors de séparer et d'isoler les éléments utiles, destinés à vivre et à prospérer, des substances nocives et pathologiques qui, elles, doivent être éliminées ou éloignées. Ici, les entrepreneurs immigrés seraient les bonnes plantes, tandis que d'autres catégories d'immigrés pauvres et sans qualifications, comme les travailleurs temporaires, n'ont pas vocation à accéder à la résidence permanente.

27. Dans le cas du Nouveau-Brunswick, les politiques néolibérales sont souvent imposées d'en haut par le gouvernement fédéral puisque 39 % des revenus de la province proviennent d'Ottawa, dans le cadre du système de péréquation qui oblige les provinces les plus riches à financer, en partie, les programmes sociaux des provinces les plus pauvres. Or, depuis les années 1980, des coupures sont constamment réalisées dans les transferts financiers envers le Nouveau-Brunswick, obligeant ce dernier à restructurer ses programmes sociaux.

28. Le 5 à 7 est un rassemblement dans la boutique d'Ola autour du vin et des fromages. Le commerçant en profite pour montrer sa collection de vêtements aux mentors et mentorés du programme de mentorat de Moncton. Ola, très à l'aise comme orateur, en profite toujours pour faire un discours de remerciement à ses invités en leur faisant savoir qu'il les reçoit dans sa boutique parce que ce sont des gens distingués, à qui il veut montrer un habillement distingué qu'ils ne trouveront pas ailleurs.

29. David Ley dans son ouvrage *Millionnaire migrants* (2010) donne à peu près les mêmes raisons poussant les Coréens à l'émigration.

RÉSUMÉS

Confronté à une crise économique d'ordre structurel, à l'exode de ses jeunes vers l'ouest du pays et à la problématique du vieillissement de sa population, le Nouveau-Brunswick mise sur l'attraction d'immigrés entrepreneurs pour insuffler un dynamisme à son économie. Pour ce faire, la province et des bénévoles se sont engagés à socialiser les nouveaux immigrants entrepreneurs afin de faciliter leur succès entrepreneurial et leur intégration dans une province rurale caractérisée par la vulnérabilité entrepreneuriale. Un type d'engagement stratégique en faveur d'immigrés dotés de capitaux économiques se met ainsi en place avec ses logiques propres.

INDEX

Mots-clés : flux migratoire, entrepreneuriat ethnique, intégration professionnelle, socialisation, relations avec le pays d'accueil

Index géographique : Canada, Nouveau-Brunswick

AUTEUR

LEYLA SALL

Professeur de sociologie, Université de Moncton/Nouveau-Brunswick
leyla.sall@umoncton.ca